

VACCINATION COVID-19

Le saviez-vous ?

Votre service de prévention et de santé au travail peut vous vacciner !



- ▶ Face à la 5^e vague de l'épidémie de Covid-19, les services de prévention et de santé au travail poursuivent les vaccinations (1^{ère}, 2^e et 3^e doses).
- ▶ Important : les salariés bénéficient d'autorisation d'absence pour se rendre aux rendez-vous liés aux vaccinations contre la Covid-19, sans diminution de la rémunération.
- ▶ Les vaccinations s'effectuent dans la limite des doses disponibles des vaccins Pfizer® ou Moderna®.

Le périmètre d'intervention des services de prévention et de santé au travail sera amené à s'adapter dans les semaines qui viennent au fur et à mesure de l'évolution de la stratégie vaccinale globale et de la disponibilité des vaccins.

BESOIN DE PLUS D'INFOS ?

Contactez votre

Service de Santé au Travail CMTI 06

5 et 7 rue Delille, 06000 Nice

contact@cmti06.com

Tél. 04 93 62 74 62

